

Généralisation de la carte d'identité avec empreintes digitales

Dorénavant, **les cartes d'identité (eID)** délivrées par notre administration communale satisferont au nouveau modèle.

Un des changements les plus importants est l'intégration de la prise d'empreintes digitales.

Ce nouvel élément vise à renforcer la lutte contre la fraude d'identité.

Les empreintes digitales figureront uniquement sur une puce et seront sécurisées.

Le renouvellement se fera de manière progressive. Les cartes actuellement en circulation seront uniquement remplacées à la fin de leur validité ou en cas de perte, de vol ou de destruction.

Vous ne devez donc pas demander une nouvelle carte tant que la vôtre est toujours valable.

Les documents d'identité pour les enfants de moins de 12 ans (Kids-ID) ne comporteront pas d'empreintes.

[Pour plus d'informations concernant la protection de vos données personnelles](#)